



# Accueil de loisirs Jean-Pierre PAPIN

## Projet Pédagogique 2018-2019

# Accueil de loisirs Jean-Pierre PAPIN

## 3/5 ans - 6/11 ans – 12/17 ans

### 1. PRESENTATION DU CENTRE

L'accueil de loisirs Jean-Pierre PAPIN est implanté au sein du quartier du Puchot Esplanade des Droits de l'Enfant à Elbeuf.

Il est intégré à un ensemble sur trois niveaux :

- Rez-de-Jardin : salles réservées à l'ASLH, des salles mises à disposition à d'autres associations, une salle polyvalente, un local cuisine, un gymnase avec vestiaires et local régie, des sanitaires et un bâtiment avec logement de fonction.
- Rez-de-chaussée : bureau d'accueil, bureau de la directrice, salle multimédia, salles d'activités, salle de motricité, local cuisine.
- 1<sup>er</sup> étage : Salles d'activités, local secteur jeune, salle de danse.

### ENVIRONNEMENT

Le quartier a connu une longue période de travaux dans le cadre du projet de réhabilitation urbaine. Des logements collectifs ont été détruits pour laisser place à des espaces de verdure et une ouverture sur le site.

Le complexe Jean-Pierre Papin est à proximité du Centre social du Puchot, de la PMI, de la Péniche (salle de concerts) et d'une salle des fêtes qui peut être louée par les particuliers. Un terrain de basket et un city stade sont à disposition des habitants. Des appareils de cross fit ont été récemment installés pour permettre aux jeunes et moins jeunes de faire du sport en toute liberté et sans aucune contrainte financière.

Le quartier du Puchot se démarque par son dynamisme, sa jeunesse et son multiculturalisme.

### LE CHAMP D'ACTION

Dans le cadre de son habilitation, l'accueil intervient :

Sur le temps périscolaire :

- ✓ Accueils périscolaires du matin et du soir en maternel et élémentaire (école maternelle Malraux, écoles élémentaires Mouchel et Michelet)
- ✓ Activités du temps du midi assurées par des animateurs professionnels d'Anim Elbeuf.

- ✓ Activités à vocation éducative du lundi au vendredi après l'école : Pour Malraux de 16h30 à 17h45, pour Michelet et Mouchel de 16h15 à 17h30, menées par des animateurs et des ASEM.
- ✓ Accueil de Loisirs du mercredi sur la journée entière.

#### Sur le temps extrascolaire :

Pendant toutes les vacances scolaires dans sa forme ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement).

L'Accueil de loisirs de JPP reçoit, durant toute l'année, le public maternel, primaire et préadolescent issu principalement du quartier.

Suivant les périodes, des groupes d'âge sont constitués en tenant compte de chaque spécificité.

Une adhésion à l'association est obligatoire afin de bénéficier des activités de la structure et des animations qui y sont proposées tout au long de l'année.

Une adhésion de 6.50€ par famille est obligatoire (pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2019). Une participation financière (fixée selon le quotient familial) est demandée pour chaque journée ou demi-journée passée au centre, une facture bimensuelle est établie et adressée aux parents (mensuelle durant les vacances d'Eté).

**Sur décision du Conseil d'Administration de l'association Anim'Elbeuf et à partir de janvier 2017, la réservation des journées d'accueil de loisirs devient obligatoire. La date limite de réservation est le 23 du mois pour le mois suivant.**

Toutes les réservations seront reportées sur notre logiciel de facturation et génèreront donc des factures (sauf certificat médical). Au-delà du délai fixé (le 23 du mois précédent), les réservations pourront être prises **dans la limite des places disponibles**. Dans ce cas, **une pénalité pour non réservation de 5€ par mois sera appliquée**.

Les réservations sont à effectuer auprès de la directrice de l'accueil de loisirs.

### **LES HORAIRES**

#### Sur le temps périscolaire :

Accueils périscolaire du matin et du soir de 7h20 à 8h45 et de 16h15 à 18 heures 15.

Activités du temps du midi de 12h00 à 13h45.

Activités à Vocation Educative (AVE) du lundi au vendredi (sauf mercredi) de 16h30 à 17h45.

Accueil de Loisirs du mercredi de 9h00 à 17h00 (restauration facultative le midi et possibilité de présence à la demi-journée).

#### Sur le temps extrascolaire :

Accueil de Loisirs sans Hébergement, matinée de 9h00 à 12h00. Repas de 12h00 à 13h30.

Temps libre et accueil de 13h30 à 14h00. Après-midi de 14h00 à 17h00.

## L'EQUIPE D'ANIMATION

Elle se compose :

D'une directrice diplômée BAFD : Mme THIAM Houraye.

D'un animateur BEATEP ASVL, M. VIDOT Thierry, responsable lors d'absences de Mme THIAM.

D'un adjoint (ou adjointe) durant la session d'été.

De quatre à douze animateurs selon les périodes d'ouverture de l'ALSH.

## LE PERSONNEL INTERVENANT

Durant les Accueils périscolaires :

1 à 2 ASEM/ ASEP encadrent les garderies du matin et du soir par école.

Sur le temps du midi :

En plus des agents dans la cour, au réfectoire, ainsi que les agents de restauration, un animateur par école propose des activités aux enfants qui le souhaitent.

Durant les Activités à Vocation Educative (AVE), un animateur intervient à partir de 16h15 ou 16h30 dans chaque école élémentaire.

## LE PUBLIC ACCUEILLI

L'Accueil de Loisirs est fréquenté par des enfants de 3 à 17 ans.

L'effectif maximum déclaré auprès de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) est de 124 mineurs : 40 moins de 6 ans, 72 6/13 ans et 12 de plus de 14 ans.

## LES CONSTATS

### La fréquentation des structures :

L'accueil de loisirs a une fréquentation irrégulière dans l'année. En effet nous remarquons que les enfants sont très nombreux pendant les périodes de vacances scolaires. Nous constatons également une hausse des présences les mercredis ainsi qu'une baisse importante les samedis. Très peu d'enfants fréquentent les clubs sportifs ou associations ; les parents gardent les enfants chez eux ou les laissent au sein du quartier de peur d'alourdir les factures du centre.

Nous distinguons une hausse de la fréquentation notamment les mercredis au sein du groupe des 6/7 ans et les plus de 10 ans durant l'été.

Les adolescents (Accueil ados 12/17 ans) fréquentent la structure notamment pendant les sessions de vacance scolaire.

### **Les Enfants :**

Les enfants et les adolescents (12/17 ans) qui fréquentent le centre ont des difficultés à respecter les règles de vie et les cadres définis.

Leur accès aux loisirs est limité : peu de sorties et de vacances en famille.

Un grand nombre des enfants du quartier fréquente l'accueil de loisirs.

Les origines sociales et culturelles des enfants sont très diverses.

Plusieurs enfants viennent avec les mêmes affaires plusieurs jours d'affilés.

L'hygiène corporelle est négligée voire inexistante au sein de certaines familles, notamment chez les plus de 10 ans.

Les repas servis aux enfants par les parents sont souvent répétitifs et peu variés.

### **Les Parents :**

Ils s'impliquent peu au sein du centre, sont peu investis dans le monde associatif et considèrent plutôt l'accueil de loisirs comme un mode de garde.

Certains parents sont inexistants et ne s'intéressent pas ou peu aux loisirs de leurs enfants.

Ils sont très demandeurs de sorties pour leurs enfants.

Ils sont très présents à l'occasion des spectacles de fin de session ou lorsque nous organisons des réunions spécifiques.

Plusieurs familles ont des difficultés pour régler le centre et préfèrent garder les enfants à la maison.

### **Les animateurs :**

L'équipe du centre est constituée de deux permanents et d'occasionnels à l'année. La mise en place d'un Contrat d'engagement éducatif réduit la pérennité des postes et la possibilité d'un suivi annualisé par les animateurs occasionnels.

Les animateurs viennent de tous horizons (agglomération et hors agglomération) ce qui amène une diversité dans les propositions d'actions et de projets offerts aux enfants du centre.

## **2. LES INTENTIONS PEDAGOGIQUES DE L'EQUIPE D'ANIMATION**

L'accueil de loisirs s'intègre au projet général de l'association en s'appuyant sur les objectifs éducatifs suivants :

- Promouvoir la citoyenneté.
- Favoriser la réussite scolaire au travers l'égalité des chances pour tous.
- Œuvrer pour l'insertion sociale.

En plus des orientations éducatives de l'association, et selon les constats effectués par rapport au public qui fréquente la structure, l'accueil de loisirs Jean-Pierre Papin souhaite continuer à travailler cette année sur la participation des enfants à leurs loisirs.

Nous privilégions l'aspect ludique dans le menée de nos activités car, le jeu quel qu'il soit, favorise l'épanouissement intellectuel social et affectif de l'enfant.

L'autonomie est une priorité. L'enfant doit pouvoir effectuer de réels choix. L'adulte doit poser un cadre sécurisant tout en laissant la place à la spontanéité de l'enfant. Nous veillerons donc à laisser un espace d'initiatives et de jeu sans contraintes.

De même, il est important d'être à l'écoute des parents. Le soin de l'accueil est primordial, l'animateur doit mettre les parents en confiance. Nous veillons également à stimuler l'originalité des projets et des initiatives de l'équipe d'animation.

### **OBJECTIFS :**

La finalité de ce projet pédagogique serait de favoriser une démarche participative des enfants dans le cadre des activités de loisirs du centre mais aussi d'intégrer les envies et demandes des parents dans la vie du centre.

Pour tendre vers cette finalité, nous organiserons le projet pédagogique autour de d'objectifs généraux :

- Développer l'autonomie
- Favoriser la vie en collectivité
- Travail autour de l'hygiène Corporelle et Alimentaire
- Amener les enfants à être responsables.
- Favoriser la curiosité et l'éveil
- Favoriser l'implication des familles dans la vie du centre et de l'association

### **Déclinaison opérationnelle par groupe d'âge.**

#### **Objectifs opérationnels 3/5 ans :**

- Aménager des espaces identifiables par l'enfant (coin jeux, espace repos et lieu d'écoute ...).
- Aménager un espace d'accueil pour l'heure des parents
- Donner la parole aux enfants
- Proposer des activités adaptées à cette tranche d'âge
- Accompagner les enfants à chaque étape de leurs projets
- Créer une organisation visible qui respecte les rythmes de l'enfant en fonction de son âge

(découpage de la journée : accueil, temps de communication, activités manuelles, temps calme, expression orale, jeux, goûter, fin de journée et retour au calme avant l'accueil des parents).

- Instaurer des règles de vie en collectivité
- Développer la notion de respect
- Apprendre les bons gestes d'hygiène
- Mettre en place un travail autour de l'équilibre alimentaire
- Visite des locaux dès l'inscription
- Information écrite, discussions/échanges formels ou informels
- Accueil des parents le soir
- Invitations lors des spectacles avec les enfants
- Goûters ou débats sur des thèmes ayant un rapport avec leurs enfants
- Mise en place d'un jour d'accueil des familles sans les enfants
- Inciter les parents à s'impliquer dans l'association et son CA

**Une mascotte** sera créée pour accompagner les tout-petits tout au long de l'année scolaire 2018/2019. Elle sera confectionnée par les enfants et l'équipe d'animation. Un prénom lui sera attribué et elle entonnera très régulièrement une chanson, sur l'air musical de « coco le petit singe ». Elle sera présente aux côtés des enfants, lors des temps clés de la journée (accueil, sieste, activité, goûter, sorties). Une « maison » lui sera fabriquée.

Cette mascotte sera nécessaire pour les retours au calme, les régulations de conflits, le rappel des règles de vie en collectivité, les moments calmes, les petits coups de « blues »...

### **Objectifs opérationnels 6/11 ans :**

- Séparer, du mieux possible, le groupe afin de permettre à chaque enfant de trouver sa place au sein de la structure (les grands et moyens)
- Créer des règlements spécifiques aux salles d'activités
- Créer des règles de vie propres à chaque groupe et instaurer des règles de vie en collectivité
- Laisser des espaces de liberté contrôlés
- Développer la notion de respect et la notion d'échange et de partage
- Instaurer les sanctions relatives aux règles de vie avec les enfants et les adolescents
- Favoriser les actions inter-centres
- Proposer des animations en dehors des murs, au sein du quartier afin de se faire connaître et attirer les nouveaux habitants

- Sensibiliser les enfants et les adolescents aux règles d'hygiène
- Mettre en place un travail autour de l'équilibre alimentaire
- Proposer des activités nouvelles et variées et mettre en place des activités scientifiques et techniques
- Organiser des activités en lien avec la nature et l'environnement
- Réaliser des fresques sur des thèmes différents afin de les y sensibiliser à travers le dessin.
- Développer les activités autour du multimédia et de la photo numérique
- Information écrite, discussions/échanges formels ou informels
- Accueil des parents le soir
- Invitations lors des spectacles avec les enfants
- Goûters ou débats sur des thèmes ayant un rapport avec leurs enfants
- Mise en place d'un jour d'accueil des familles sans les enfants
- Inciter les parents à s'impliquer dans l'association et son CA

**Objectifs opérationnels Accueil ados :**

- Aménager une salle dédiée aux 12/17 ans plus appropriée pour cette tranche d'âge
- Proposer aux jeunes d'être acteurs de leurs temps de loisirs en construisant avec l'animateur référent une partie de leur emploi du temps.
- Mettre en place des activités en commun au travers de thématiques sportives (stage inter générationnel, stages sportifs...).
- Mise en place d'activités autour de la photo et du multimédia
- Favoriser les actions accueil ados et secteur jeune
- Sensibiliser les enfants et les adolescents aux règles d'hygiène (atelier beauté)
- Accompagner les enfants à chaque étape de leurs projets
- Développer la notion de respect et la notion d'échange et de partage
- Laisser des espaces de liberté contrôlés
- Instaurer les sanctions relatives aux règles de vie avec les enfants et les adolescents
- Organiser des espaces de parole et de négociation
- Information écrite, discussions/échanges formels ou informels
- Accueil des parents le soir
- Goûters ou débats sur des thèmes ayant un rapport avec leurs enfants
- Inciter les parents à s'impliquer dans l'association et son CA



### **3. LE ROLE DE L'EQUIPE D'ANIMATION ET DES AUTRES INTERVENANTS**

#### **La directrice**

Elle est garante du respect du projet Educatif et d'animation.

Elle doit aussi veiller au respect de diverses réglementations, recommandations et notes de service.

Elle fait appliquer le règlement intérieur.

Elle permet la cohésion et le travail d'équipe, assure le suivi et la formation des stagiaires.

Elle met en place des réunions avec les animateurs pour évaluer le projet pédagogique et le suivi des projets d'animation.

Elle assure le dialogue avec les différents partenaires.

Elle tient à jour l'administration du centre, reçoit les familles.

Elle est garante des locaux, du matériel et de l'infirmerie.

#### **L'animateur**

Il est responsable de la sécurité des enfants : affectif, physique et morale.

Il est à l'écoute des enfants.

Il s'adapte.

Il reste motivé et motivant.

Il est capable de s'intégrer à un groupe.

Il est respectueux du matériel, des locaux et de toutes les personnes intervenantes ou présentes au sein des différentes structures.

Il respecte le projet pédagogique.

#### **Intervenants et agents municipaux (Garderies périscolaires et AVE)**

Ils sont responsables de la sécurité des enfants : Dimension affective, physique et morale.

Ils sont à l'écoute des enfants.

Ils s'adaptent.

Ils rendent compte.

### **4. LES MOYENS HUMAINS, MATERIELS ET BUDGETAIRES**

La capacité d'encadrement et de recrutement du personnel occasionnel est laissée à la responsabilité de la directrice en conformité avec la réglementation. En sa qualité formatrice et dans la limite imposée par la réglementation, la directrice peut assurer le suivi de stagiaire, bénévole ou rémunéré.

En plus des locaux du centre, l'équipe d'animation dispose de moyens de transport supplémentaires (car de la ville et minibus).

Pour de nombreuses activités, du matériel spécifique supplémentaire peut être mis à disposition (vidéo projecteur, sonorisation, matériel sportif...) par l'association ou la municipalité.

La directrice dispose d'un budget de fonctionnement annuel qu'elle répartit selon ses besoins sur l'année civile.

Le partenariat est également indispensable dans le fonctionnement de la structure.

Des rencontres sont organisées avec :

- **Les écoles** : participation aux conseils d'écoles, rencontres avec les directeurs pour coordonner les accueils périscolaires du matin et du soir.
- **Les associations de quartiers** : contacts lors de la réservation des salles et échanges de services. Partenariat ponctuel lors de manifestations (fête de quartier, couleur d'Afrique).
- **La M.J.C.** : concernant l'Aide à la Scolarité et la participation aux actions de l'été jeune.
- **Le centre social** : Partenariat ponctuel lors de manifestations (fête de quartier, forum santé...).

## 5. L'INFORMATION

Nous diffusons une information régulière aux parents sous forme de programmes par groupe d'âge. Des plannings sont également distribués avant chaque session dans les écoles du quartier. Un panneau d'affichage à l'entrée du centre donne également des informations diverses. Certaines informations sont à présents diffusées dans un petit encart disponible sur les factures ou par mails envoyées aux familles.

L'association dispose également d'un site internet qui regroupe bon nombre d'informations ou de liens dont peuvent se servir les familles.

## 6. L'EVALUATION

### Les critères d'évaluation

Des réunions régulières sont organisées avec les animateurs afin d'établir collectivement les évaluations et bilans.

### Critères quantitatifs

- Nombre d'adhérents.
- Nombre d'enfants différents par groupe d'âge.
- Distinction garçons et filles.

- Evolution du nombre d'enfants par tranche d'âge.
- Nombre de parents présents lors des temps d'échange.

### Critères qualitatifs

- Constaté et mesurer l'acquisition des différents apprentissages (évolution et assiduité des enfants lors des activités, prise de parole et expression...)
- Le respect des lieux, des personnes, de l'environnement et du matériel.
- La prise d'initiative.
- L'évolution des centres d'intérêts.
- Le respect des règles collectives.
- Le respect de l'hygiène
- L'évolution de l'implication des parents (durant les animations et lors de manifestations exceptionnelles ...)
- L'évolution des propositions des enfants

### **7. JOURNEE TYPE**

- 9h00/9h15 : Accueil du matin
- 9h20/9h30 : Temps de regroupement  
Prise en charge de chaque groupe par leurs animateurs (groupe constitué en fonction des tranches d'âge et des activités proposées)
- 9h30/11h30 : Activités
- 11h30/11h45 : Rangement
- 11h45/12h00 : Temps de cohésion
- 12h00/14h00 : Possibilité de restauration
- 14h00/14h15 : Accueil des enfants
- 14h15/16h00 : Sieste / temps calme / activités (selon les tranches d'âge)
- 16h00/16h15 : Rangement
- 16h15/16h45 : Goûter
- 16h45/17h00 : Temps de regroupement et évaluation

## **LE PLAN MERCREDI**

La ville d'ELBEUF ayant fait le choix d'un retour à la semaine d'école sur 4 jours à compter de septembre 2018, l'association ANIM ELBEUF va accueillir les enfants le mercredi toute la journée en accueil périscolaire. En vertu du décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs, le Plan mercredi va être mis en place : Il permettra d'offrir un cadre de qualité aux accueils collectifs de mineurs. Les enfants vont bénéficier d'activités éducatives dans le prolongement du temps scolaire.

Les activités culturelles, sportives et liées à l'environnement seront privilégiées.

Des temps de concertation et d'échanges entre les différents partenaires et acteurs éducatifs (élus, DDCS, CAF, écoles, clubs sportifs, associations, MJC, ...) seront mis en place afin de définir au mieux le rôle de chacun dans la complémentarité éducative.

Dans le cadre du plan mercredi, la participation des parents est indispensable : des temps et des espaces dédiés à la rencontre et à l'échange seront instaurés.

Une journée type sera pensée en tenant compte de chaque temps : Accueil – déjeuner – reposer – goûter et départ.

Il sera également primordial de faire participer pleinement les enfants au plan mercredi en étant attentif aux besoins de chacun et en prenant en compte les spécificités liées aux tranches d'âge (petite enfance 3/5 ans – enfance 6/9 ans et préadolescence 10/13 ans), dans les domaines physiques, sociaux, affectifs, intellectuels et biologiques.

La journée du mercredi permettra de consolider les compétences acquises pendant les enseignements par des activités ludiques mais également de développer des compétences sociales fondamentales.

## **LES SEJOURS ACCESSOIRES**

Les différents groupes d'âge peuvent durant l'année être amenés à participer à des séjours accessoires. Ceux-ci viennent en compléments des activités de loisirs organisées au sein de l'accueil de loisirs.

### ***1- FINALITES***

Que chacun se sente reconnu et apprécié, tel qu'il est, parce qu'il est, pour ce qu'il est, et non pour ce que l'on voudrait qu'il soit.

## **2- BUTS**

- \*Aider les enfants et les jeunes à se responsabiliser dans ce qu'ils entreprennent.
- \*Permettre aux enfants et aux jeunes un certain apprentissage de l'autonomie.
- \*Permettre aux enfants et aux jeunes de développer toutes leurs compétences.
- \*Apporter aux enfants et aux jeunes, pendant ce temps de vacances, des notions de tolérance, de respect à l'égard des autres, de l'environnement, d'eux-mêmes et du groupe.
- \*Permettre aux enfants et aux jeunes de satisfaire leur besoin de détachement vis à vis de leurs parents.

## **3- OBJECTIFS GENERAUX**

- \*Veiller à l'unité et au respect du travail de chacun.
- \*Permettre aux enfants et aux jeunes en vivant hors de leur milieu habituel de grandir selon les axes suivants :
  - L'apprentissage de la vie collective dans le respect de l'autre et de ses différences.
  - La découverte de soi-même et de toutes ses capacités d'expression, de réalisation, de création.
  - L'apprentissage de l'autonomie permettant une participation active avant et durant le séjour.
  - La découverte et le respect de l'environnement humain, géographique
  - découverte de l'autre. Favoriser entre les enfants et les jeunes des relations amicales renforcées par le fait de vivre ensemble des moments forts.

## **4- OBJECTIFS OPERATIONNELS**

- \*Aider les enfants et les jeunes à mettre au profit de tous, leurs capacités et leurs dons lors d'activités variées en groupe, des actions d'autofinancement et des temps de concertation.
- \*Permettre aux enfants et aux jeunes de s'impliquer dans l'organisation de la vie quotidienne et des tâches à prendre en charge.
- \*Donner aux enfants et aux jeunes la possibilité de s'exprimer et de donner leur avis. Nous favoriserons toutes les initiatives permettant à chacun de développer l'expression et le dialogue avec les autres, dans le but de les connaître mais aussi pour vaincre sa propre timidité et gagner en confiance.

La préparation du séjour par l'équipe d'animation, les rencontres avec les jeunes avant le séjour permettront de trouver un terrain d'entente sur les grandes lignes de son fonctionnement et de définir des règles de vie.

Les moyens mis en œuvre pour chaque séjour accessoire seront définis de façon spécifique selon le lieu et les activités pratiquées.